DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 juin 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 61
Votants : 70 (dont 10 procurations)

N° 28

OBJET :

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS

« SIEL- ENTREPRISE D'INSERTION-JARDIN DE COCAGNE-GALATEE »

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture le : 21 JUIN 2019

Publiée ou notifiée le : 21 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :
M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.
Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.
Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.
formant la majorité des membres en exercice.
Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.
Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.
Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.
Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.
M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.
Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

.../...

Vu l'arrêté de création et les statuts de Vichy Communauté,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération n°11 du 28 mars 2019 approuvant la programmation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et son enveloppe financière,

Vu l'examen par la commission n°1 du 15 mai 2019 et par la commission n°3 du 20 mai 2019,

Vu les orientations et les conclusions du Comité de Pilotage du P.L.I.E réuni le 19 décembre 2018 à l'Hôtel d'Agglomération,

Considérant la création d'une entreprise d'insertion par SIEL qui a pour activité un commerce « SIEL Créative » situé 57 Rue de Paris à Vichy, et son besoin d'une enseigne commerciale pour une meilleure lisibilité de sa nouvelle activité,

Considérant les besoins d'acquisition de matériel permettant d'améliorer les conditions de travail des salariés des Ateliers et Chantier d'Insertion et notamment « Jardin de Cocagne » et du Chantier Itinérant Bâtiment « Galatée »,

Propose au Conseil Communautaire de subventionner des investissements à hauteur de 80% des valeurs des acquisitions (TTC) soit :

- **1478.00 €** au profit **de « SIEL Créative »** pour la réalisation d'une enseigne pour un montant de 1848 € TTC,
- **1534.27 €** au profit **de « Jardin de Cocagne »** pour l'achat de chariot à timon et de bacs « gerbables » pour un montant de 1917.84 € TTC,
- **175.20 €** au profit **du Chantier Itinérant Galatée** pour l'achat d'un aspirateur industriel pour un montant de de 219 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte cette décision,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Mme Semet ne prend pas part au vote.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 28 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS - "SIEL - ENTREPRISE D'INSERTION - JARDIN DE COCAGNE - GALATEE"

Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 21/06/2019

Numéro de l'acte : 13JUIN2019_28

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUIN2019_28-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la classification : 28/11/2018

Nom du fichier : 28.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUIN2019_28-DE-1-1_1.pdf)